

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL  
SYNDICAT DE RIVIERES DES USSES**

**Séance du jeudi 8 avril 2021**

Délibération N°2021-04-02

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE

29 AVR. 2021

ARRIVÉE

<b>Nombre de délégués :</b> En exercice : 16 <b>Titulaires présents :</b> 10 <b>Suppléants présents</b> - avec voix : - sans voix : 01 Pouvoirs : ----- <b>Votes exprimés :</b> 10 Titulaires excusés : 01 Titulaires absents : 05	<b>L'an deux mille vingt et un</b> Le huit avril à dix-huit heures et trente minutes  Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy sous la Présidence de Monsieur <b>Jean-Yves MÂCHARD</b> .  <b>Date de convocation et d'affichage :</b> 1 <sup>er</sup> avril 2021.
<b>DELEGUES PRESENTS :</b> <b>Délégués titulaires :</b> Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES (en visio-conférence), Monsieur Julian MARTINEZ, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI (en visio-conférence)  <b>Délégués suppléants :</b> ▪ Avec voix : ▪ Sans voix : Monsieur Hervé BOUEDEC  <b>DELEGUES EXCUSES :</b> Madame Sylvia DUSONCHET  <b>DELEGUES ABSENTS :</b> Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur André BOUCHET, Madame Marie-Christine GLANDUT, Monsieur Roland NEYROUD, Monsieur Michel PASSETEMP	

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 CONFORME AU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par la perceptrice de Rumilly et que le Compte de Gestion établi par cette dernière est conforme au Compte Administratif du Syndicat de Rivières les Ussets,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Receveur,

Après avoir débattu, le **Comité Syndical à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'année 2020 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice,

- **DIT** que ce dernier n'appelle ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée  
exécutoire compte tenu de sa  
réception en Préfecture  
d'Annecy  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Pour extrait conforme,

**Le Président,  
Jean-Yves MÂCHARD**



